



LAC-DU-CERF

**FAITS SAILLANTS  
DU RAPPORT FINANCIER 2019**

Chères Cervoises,  
Chers Cervois,

Conformément aux dispositions de l'article 176.2.2 du Code municipal du Québec, en cette séance ordinaire du conseil municipal du 9 juin 2020, je fais rapport aux Cervoises et Cervois des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe, pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2019, tel que vérifié par la Société de comptables professionnels agréés Allard Guilbault Mayer Millaire inc.

## LE RAPPORT FINANCIER

Les états financiers au 31 décembre 2019 pour l'administration municipale nous indiquent que les revenus de fonctionnement sont de 1 457 076 \$ et que les revenus d'investissement sont de 131 951 \$, ce qui a généré des revenus totaux de 1 589 027 \$. Les différentes charges de la Municipalité (dépenses) ont totalisé 1 456 184 \$. L'excédent de l'exercice est de 132 843 \$.

En tenant compte des différents éléments de conciliation à des fins fiscales (amortissement, produit de cession, remboursement de la dette à long terme, affectation, etc.) les états financiers indiquent que la Municipalité a réalisé en 2019 un excédent de fonctionnement à des fins fiscales de 362 771 \$.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2019, la Municipalité possédait un excédant accumulé non affecté de 203 062 \$ auquel s'est ajouté l'excédent de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales 362 771 \$ et duquel nous devons enlever l'affectation – Activité de fonctionnement et le surplus accumulé affecté d'un montant de (314 734 \$) pour un solde d'excédent de fonctionnement non affecté pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2019 de 251 099 \$.

Pour plus d'information, je vous invite à consulter le rapport financier 2019 consolidé sur notre site internet à [www.lacducerf.ca](http://www.lacducerf.ca), onglets Administration -| Finances.

REVENUS DE FONCTIONNEMENT CONSOLIDÉ	1 543 861 \$
REVENUS D'INVESTISSEMENT CONSOLIDÉ	132 441 \$
CHARGES (DÉPENSES)	1 566 405 \$
EXCÉDENT DE L'EXERCICE	109 897 \$
EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE AVANT CONCILIATION À DES FINS FISCALES	(22 544 ) \$
CONCILIATION À DES FINS FISCALES	391 813 \$
EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE À DES FINS FISCALES	369 269 \$

**RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTERNE**

Les états financiers 2019 ont été vérifiés par madame Anick Millaire, CPA auditeur, CA de la Société de comptables professionnels agréés Allard Guilbault Mayer Millaire inc., vérificateur externe, en date du 14 avril 2020. Dans le cadre de cette vérification, le vérificateur a effectué, conformément à la Loi, l’audit des états financiers consolidés de la Municipalité de Lac-du-Cerf et des organismes qui sont sous son contrôle.

Suite à la réalisation de son mandat, le vérificateur, dans le rapport de l’auditeur indépendant, est d’avis que « les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Municipalité de Lac-du-Cerf au 31 décembre 2019, ainsi que des résultats de leurs activités, de la variation de leurs actifs financiers nets (de leur dette nette) et de leurs flux de trésorerie pour l’exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public ».

**TRAITEMENT DES ÉLUS**

La Loi sur le traitement des élus municipaux prévoit que le rapport financier de la municipalité doit contenir une mention de la rémunération et de l’allocation que chaque membre du conseil reçoit de la municipalité, d’un organisme mandataire de celle-ci ou d’un organisme supramunicipal.

Pour l’année 2019, le traitement des élus était comme suit :

Traitement des élus 2019	Rémunération	Allocation de dépenses
Mairesse	14 344 \$	7 172 \$
Conseillers	4 781 \$	2 391 \$

**Signé à Lac-du-Cerf, ce 9<sup>e</sup> jour du mois de juin 2020.**

*Danielle Ouimet*  
 Danielle Ouimet,  
 mairesse.